

12986/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 décembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 décembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour Chypre

E 15360



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2020
(OR. en)

12986/20

SOC 709
EMPL 511

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour Chypre

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de membres titulaires et suppléants du comité consultatif
pour la libre circulation des travailleurs pour Chypre**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 21 septembre 2020¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2020 au 24 septembre 2022.
- (2) Le gouvernement chypriote a présenté des candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 21 septembre 2020 portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période expirant le 24 septembre 2022:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres titulaires	Suppléants
Chypre	M. Prodromos CHRYSANTHOU M ^{me} Alexia TSAOUSI	M ^{me} Yolanda IOANNIDOU

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Suppléants
Chypre	M. Christos KARYDIS M ^{me} Marina STAVRINOY	M. Stelios CHRISTODOULOU

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Membres titulaires	Suppléants
Chypre	M. Aimilios MICHAEL M ^{me} Lena PANAYIOTOU	

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
